

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

-4-

DECRET N° 98-216 DU 18 Juin 1998  
portant nomination du directeur des affaires  
administratives et financières à la direction générale de la  
pêche et des ressources halieutiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98 - 156 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret n° 98 - 157 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002 - 97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98 - 5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

**Article premier :** Monsieur NIAMBA Jean Christophe est nommé directeur des affaires administratives et financières à la direction générale de la pêche et des ressources halieutiques.

**Article 2 :** Monsieur NIAMBA Jean Christophe percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur NIAMBA Jean Christophe, sera inséré au journal officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République.

Le ministre de la pêche et  
des ressources halieutiques

*Pierre P A S S I.*

Le ministère des finances et du budget

*Mathias DZON.-*